

# A.S.M.

ASSOCIATION SYNDICALE DES MAGISTRATS

---

Madame L. Onkelinx  
Vice-première Ministre et Ministre de  
la Justice  
Rue du Commerce, 78-80  
1040 Bruxelles

Le 11 juillet 2007

**Conc.: espionnage des magistrats européens - lettre ouverte à la Vice-première Ministre**

Madame la Vice-première Ministre,

Vous aurez certainement appris que, suite à une enquête du Consiglio Superiore della Magistratura, il est apparu que les services secrets militaires italiens avaient pratiqué pendant plusieurs années une surveillance illégale de certains magistrats italiens. Cette surveillance s'est étendue à la correspondance électronique échangée dans le cadre de la liste de discussion des associations européennes de magistrats, membres de Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés (MEDEL). D'après la résolution prise par le CSM le 4 juillet 2007, dont je joins une copie à la présente, les messages de 203 magistrats appartenant à 12 Etats différents ont été ainsi interceptés.

Il est évident que parmi ces magistrats européens figuraient des magistrats belges. Faut-il rappeler que l'ASM est une des associations fondatrices de MEDEL ?

Le CSM italien a vivement condamné un tel recours aux services secrets, recours dévoyé à leur seul profit par certains membres d'un gouvernement et sans relation avec les missions légales de ces services. Cette surveillance a servi non seulement à contrôler certaines enquêtes pour tenter d'échapper aux poursuites mais visait également à évaluer les opinions des magistrats et à les déstabiliser dans leurs fonctions.

L'Association Syndicale des Magistrats proteste vigoureusement contre de telles pratiques. En conséquence, elle vous demande de relayer cette protestation auprès du gouvernement italien et de marquer publiquement votre désapprobation à l'égard de tels dérapages, que ceux-ci se produisent en Italie, dans un quelconque pays d'Europe ou en Belgique.

Nous vous prions de croire, Madame la Vice-première Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Jean-Marie Quairiat  
Président

annexe: résolution du Consiglio Superiore della Magistratura du 4 juillet 2007